



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le **XX** mai 2024

30 nouveaux projets lauréats du plan France 2030 en Nouvelle-Aquitaine

30 nouveaux projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030. Ils sont portés par les entreprises, organismes de recherche ou établissements publics suivants :

- La Rochelle Université - Charente.
- L'Université de Bordeaux - Gironde.
- L'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Pyrénées-Atlantiques.
- L'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA) - Pyrénées Atlantiques.
- L'Université de Poitiers - Vienne.
- L'Université de Limoges - Haute-Vienne.
- CY Cergy Paris Université dans le Val-d'Oise, pour un projet situé dans les Pyrénées-Atlantiques.
- L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) - Gironde.
- L'Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement (INRAE) à Paris, pour un projet situé en Gironde.
- L'Institut Mines Télécom (IMT) dans l'Essonne pour un projet situé dans les Pyrénées-Atlantiques.
- L'Association nationale des professionnels de la terre crue en Seine-Maritime pour un projet situé dans les Pyrénées-Atlantiques.
- Le Grand Port Maritime de Bordeaux - Gironde.
- Les entreprises SCIERIES DE CORGNAC et TPL SYSTEMES - Dordogne.
- Les entreprises HYPR SPACE, OLIKROM et TOOPI ORGANICS - Gironde.
- Les entreprises ABYSSA, EURALIS CEREALES, NACRE et SKIPPER NDT - Pyrénées-Atlantiques.
- L'entreprise EFECTIS France dans l'Essonne et l'entreprise AXENS dans les Hauts-de-Seine, pour des projets situés dans les Pyrénées-Atlantiques.
- L'entreprise CISTEME - Haute-Vienne.

Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État de 130,60 M€, au service de la recherche, de l'innovation et de la souveraineté industrielle dans les secteurs de l'alimentation, des réseaux de communication, de la décarbonation du transport et de l'industrie.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 478 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 964,21 M€ d'aide.

Étienne Guyot « félicite ces nouveaux lauréats qui témoignent de l'excellence de la région dans les domaines de l'industrie du bois, de l'agroalimentaire, de l'électronique, de l'aéronautique. Plusieurs de ces lauréats sont soutenues par l'État pour des projets concourant aux efforts de décarbonation, une des priorités de France 2030 pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone qui vise une diminution de 35% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en 2030 ».

À propos de France 2030

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.
- Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr